

Revêtements en pierre attachée

Principales évolutions du NF DTU 55.2 révisé (décembre 2014)

La norme spécifications de mise en œuvre des revêtements en pierre attachée fait sa mue pour mieux s'adapter aux contraintes et aux besoins du marché.

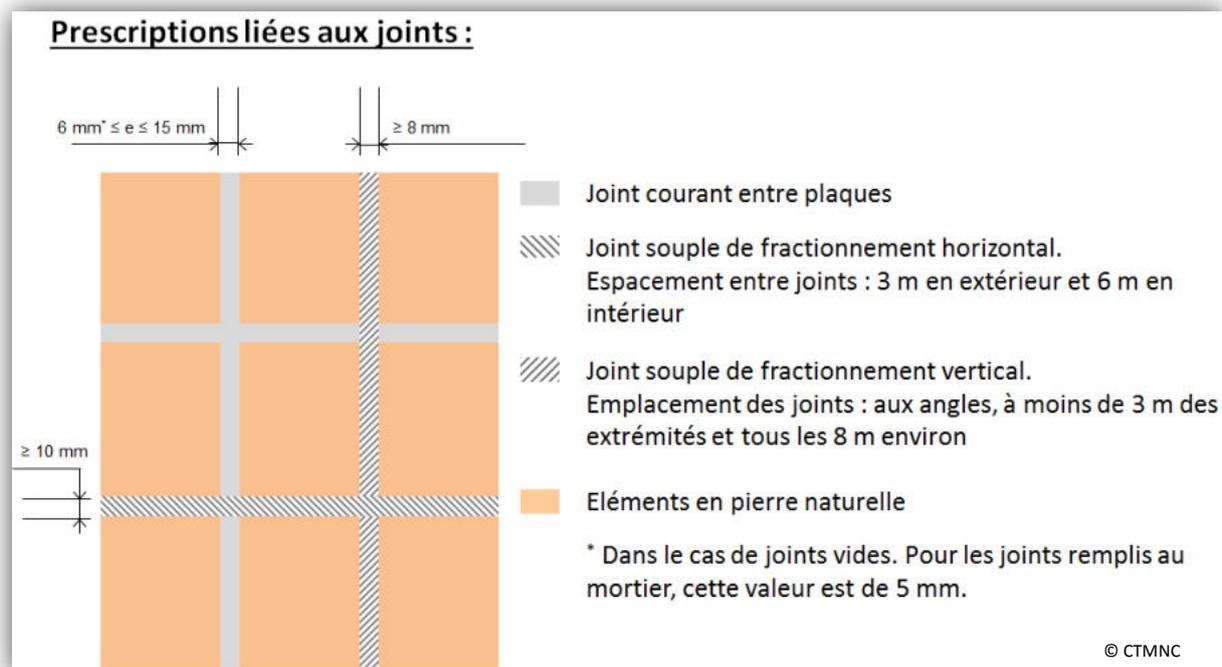
Une des principales évolutions du DTU 55.2 concerne sa forme. Une harmonisation avec les autres NF DTU est réalisée grâce à l'incorporation des critères généraux de choix des matériaux (CGM). La version révisée se présente dès lors ainsi :

- Partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques types (CCT)
- Partie 1-2 : Critères Généraux de choix des Matériaux (CGM)
- Partie 2 : Cahier des Clauses administratives Spéciales types (CCS)

Les premières évolutions apparaissent dans les dispositions constructives du CCT. En effet, les supports en bois et les supports métalliques ne sont plus visés par ce document. De plus, il est précisé que dans le cas d'un élément de revêtement chevauchant un joint de structure ou de dilatation, cet élément doit être fixé sur une seule partie du bâtiment.

Lorsque le revêtement attaché est fixé grâce à des agrafes métalliques et des polochons, les joints vides ne sont plus admis. Il en est de même pour les polochons continus, sauf si un renfort vis-à-vis de la résistance aux chocs est nécessaire. De plus, les tolérances sur l'emplacement, la profondeur et le diamètre des trous de fixation sont harmonisées avec celles de la norme NF EN 1469.

Dans le cas de revêtement attaché fixé par attache métallique sans polochon, l'épaisseur maximale du revêtement est de 80 mm et la largeur maximale du joint vide, tout comme celle du joint calfeutré au mortier, est dorénavant de 15 mm.



L'Annexe A, dans sa quasi-intégralité, subit des changements symbolisés par l'évolution des facteurs impactant le dimensionnement des attaches et les effets du vent qui sont maintenant définis à partir de la norme NF EN 1991-1-4. Un exemple de calcul tenant compte de ces changements a été incorporé à cette annexe. Une nouvelle annexe informative sur le remplacement d'une plaque de pierre est également ajoutée.

La deuxième partie de ce NF DTU, le CGM, est nouvelle. Au-delà de cet aspect de forme, le fond évolue lui aussi puisque certaines précisions y sont apportées comme le fait que les schistes qui se débitent en feuillets ne sont plus visés par ce document.

Le dimensionnement des plaques de pierre évolue puisque leur élanement est limité à 3, pouvant être porté à 5 dans le



cas d'habillage d'éléments étroits, et la résistance aux chocs des plaques utilisées en rez-de-chaussée (exigences de l'exposition Q4) impose une surface maximale de 0.60 m² par plaque ainsi qu'une épaisseur de pierre adaptée à sa valeur de résistance aux attaches.

Les systèmes de fixation (agrafes, attaches et ossatures intermédiaires) doivent être réalisés avec des métaux inoxydables tenant compte de la corrosivité de l'environnement.

Il est précisé que les produits de scellement, de jointoiement et de calfeutrement ne doivent en aucun cas tacher le revêtement en pierre naturelle.

Les prescriptions d'emploi des pierres attachées, les propriétés mécaniques des isolants semi-rigides et l'essai de tachage de la pierre naturelle par le mortier de scellement ou le produit de jointoiement apparaissent dans trois nouvelles annexes.